

Image not found or type unknown



Modification d'une mention obligatoire sur le bulletin de salaire

Par **Anaïsi**, le **06/05/2009** à **22:34**

Bonjour, rn rn En début d'année, j'ai constaté sur mon bulletin de salaire une modification relative à ma qualification . En effet, "chargé d'enseignement contractuel" est devenu "agent contractuel". Mon employeur est-il en droit de procéder à ce changement et cette nouvelle formulation recouvre-t-elle les mêmes compétences ? rn Merci pour votre réponse.